

Modifications apportées aux Comptes de gestion 2021 des départements

NB : Corrections apportées le 9 février 2024 à certains tableaux détaillés issus des comptes de gestion 2021 des départements.

- **Tableau 9.** Corrections de : Remboursement de dette, Produits des emprunts, Annuité de la dette (impact pour le département 71 de l'ordre de 12M€, effet de 0,3% sur l'ensemble des départements).
- **Tableau 10.1.** Correction de : Remboursement de dette, Epargne nette (même chose que le tableau 9).
- **Tableau 10.2.** Légère correction des colonnes (4) et (5) sur les totaux (concerne aussi le département 71 – effet de 0,1 point de % sur le total).
- **Tableau 11.1 et 11.2.** Corrections des proportions. Suppression de la colonne "Opérations non ventilables". (effet allant de 0,1 point de % à 0,9 point de % selon les fonctions et les départements pour le tableau 11.1 et effet allant de 0,1 point de % à 4,5 point de % selon les fonctions et les départements pour le tableau 11.2 mais majoritairement inférieur à 1 point de %).
- **Tableau 12.4.** Corrections des trois types de dépenses par habitant en 2021 à partir du département du Rhône jusqu'à la fin dont les totaux (impact maximum pour la Ville de Paris avec une correction de -921€/h ; pour les autres départements effets compris entre -29€/hab et +23€/h).
- **Tableau 12.5.** Corrections des dépenses totales par habitant en 2021 à partir du département du Rhône jusqu'à la fin dont les totaux (impact maximum pour la Ville de Paris avec une correction de -921€/h ; pour les autres départements effets compris entre -185€/h et +114€/h).
- **Tableau 12.6.** Contribution en % du 67A dans le financement des SDIS en 2020 : 96% corrigé en 47%.
- **Tableau 13.** Corrections des ratios R4, R9 et R10. Modifie de -2€/h à -5€/h pour le ratio 4 dans 4 départements, de 2,1 point de % dans le dép. 71 pour le ratio 9, et de -0,1 point de % à -0,5 point de % pour cinq départements pour le ratio 10.